



Le 30 avril 2021

Madame La Ministre,

Nous vous interpellons à propos de la réorganisation que la direction de SFR, entreprise du groupe Altice, s'apprête à mettre en place. En effet, cette dernière prévoit la destruction de 2000 emplois, dont environ 400 en boutiques, et 1568 dans le pôle Télécom.

Nous pensons qu'il est de notre devoir de vous informer de ce plan qui semble malhonnête et de plus, complètement déconnecté des résultats de l'entreprise. En effet, à peine quelques jours avant l'annonce de cette réorganisation, SFR publiait ses résultats 2020 avec près de 4,3 milliards d'Euros d'Ebitda. Comment justifier cette suppression massive d'emplois ?

Le secteur des Télécoms, et donc SFR ne voient pas leurs résultats impactés par la crise sanitaire, et même mieux c'est un secteur qui voit ses résultats augmenter.

De plus, les Télécoms sont un des piliers sur lesquels l'économie repose aujourd'hui, permettant notamment le télétravail, l'école et les études à distance, mais aussi les échanges entre personnes via les réseaux adsl, fibre, téléphoniques, et mobiles. Qu'il soit porté en partie par des entreprises privées ne change pas le fait qu'il s'agit d'un service public.

Cette réorganisation fait suite au plus grand plan de départ volontaire connu en France à ce jour. Ce dernier a eu lieu en 2017, détruisant alors déjà 5000 emplois au sein de SFR et générant une désorganisation globale et une surcharge de travail dans les services. Les usagers en font les frais et en feront les frais une nouvelle fois. En effet le déploiement de la fibre, de la 5G et de notre backbone doivent se poursuivre pour répondre aux besoins de la population, nous rappelons que SFR est déclaré Opérateur d'Importance Vitale pour la nation.

Elle est annoncée à peine 4 mois après l'Information et Consultation du Comité Social et Économique Central sur les orientations stratégiques qui s'est conclue le 15 octobre 2020 et durant laquelle la direction assurait que ces orientations stratégique n'auraient aucun impact sur l'emploi.

Les 2000 postes visés aujourd'hui représentent plus d'un cinquième des effectifs de notre entreprise.

La direction communique allègrement sur le volontariat. Dans ce cas pourquoi prévoir des reclassements ? Comment assurer des départ volontaires lorsqu'en étudiant l'organisation cible, on découvre que des services complets disparaissent ? Enfin, depuis l'année dernière, le marché de l'emploi est plus que chamboulé.

En "contrepartie", SFR annonce des embauches de jeunes directement après le départ des salariés qui se seraient portés volontaires. L'idée serait-elle d'opposer des salariés expérimentés et coûteux à de jeunes payés aux minima, tout en profitant de primes à l'embauche prévues dans le plan "1 jeune, 1 solution" ? Pour rappel, SFR a déjà très récemment profité des finances publiques via l'usage de l'activité partielle au printemps 2020 pour 2000 salariés de l'UES SFR, (donc hors boutiques). En effet, ces 2000 salariés avaient de l'activité qu'ils menaient déjà en télétravail depuis plusieurs jours.

Nous attirons donc votre attention sur le fait que SFR est en parfaite santé. L'actionnaire principal du groupe tenait par ailleurs ces propos en mars 2020 :

« Mes chers collègues, chers amis, Dans cette période grave et inédite que nous traversons, je veux vous assurer de tout mon soutien... Nous sommes un grand groupe, international, solide, qui traversera cette crise mondiale et accompagnera ses équipes dans la durée. Vous pourrez toujours compter sur moi, je sais que je peux compter sur vous. ».

Comment pourrait-on imaginer que SFR se voit autorisée à réduire sa masse salariale et puisse donc à nouveau bénéficier de finances publiques alors même que la crise sanitaire impose de réels besoins dans bien d'autres secteurs ?

Il est de votre ressort de faire le nécessaire afin que chaque entreprise assume ses responsabilités sociales et même ici sociétales. Laisser la direction de SFR mener à bien son projet reviendrait à encourager les autres acteurs de l'économie Française à en faire de même.

Aussi, Madame La Ministre, nous vous prions de bien vouloir empêcher SFR de mettre en place ce plan de "départs volontaires"

Nous vous prions d'agréer, madame la ministre, nos sincères salutations.

VANDEN-BIL Frédéric

ALABASSI Emile

RAFFAUD Yann